

**UN CAHIER SPÉCIAL
À L'INTÉRIEUR**
**Planification
financière 97**



**S
P
O
R
T
S**



**Lalime
se dresse**
... le temps
commence
à manquer (C1)



La Tribune

jeudi
SHERBROOKE
6 février 1997
87^e ANNÉE - No 295
0,65 (WEEKEND: 1,75\$) Plus taxes



**Un cadeau
de 225 000 \$**



**Rock Forest
s'offre une
nouvelle
bibliothèque (A3)**

CMTS

**Une véritable
gare routière au
centre-ville pour
décembre 97 (A5)**

À Magog

**La troisième
Fête des neiges
attend 10 000
participants (B1)**

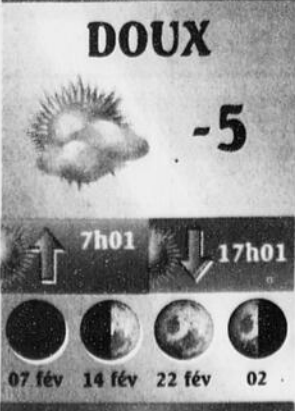
**Arts et
spectacles**



Frankie et Johnny

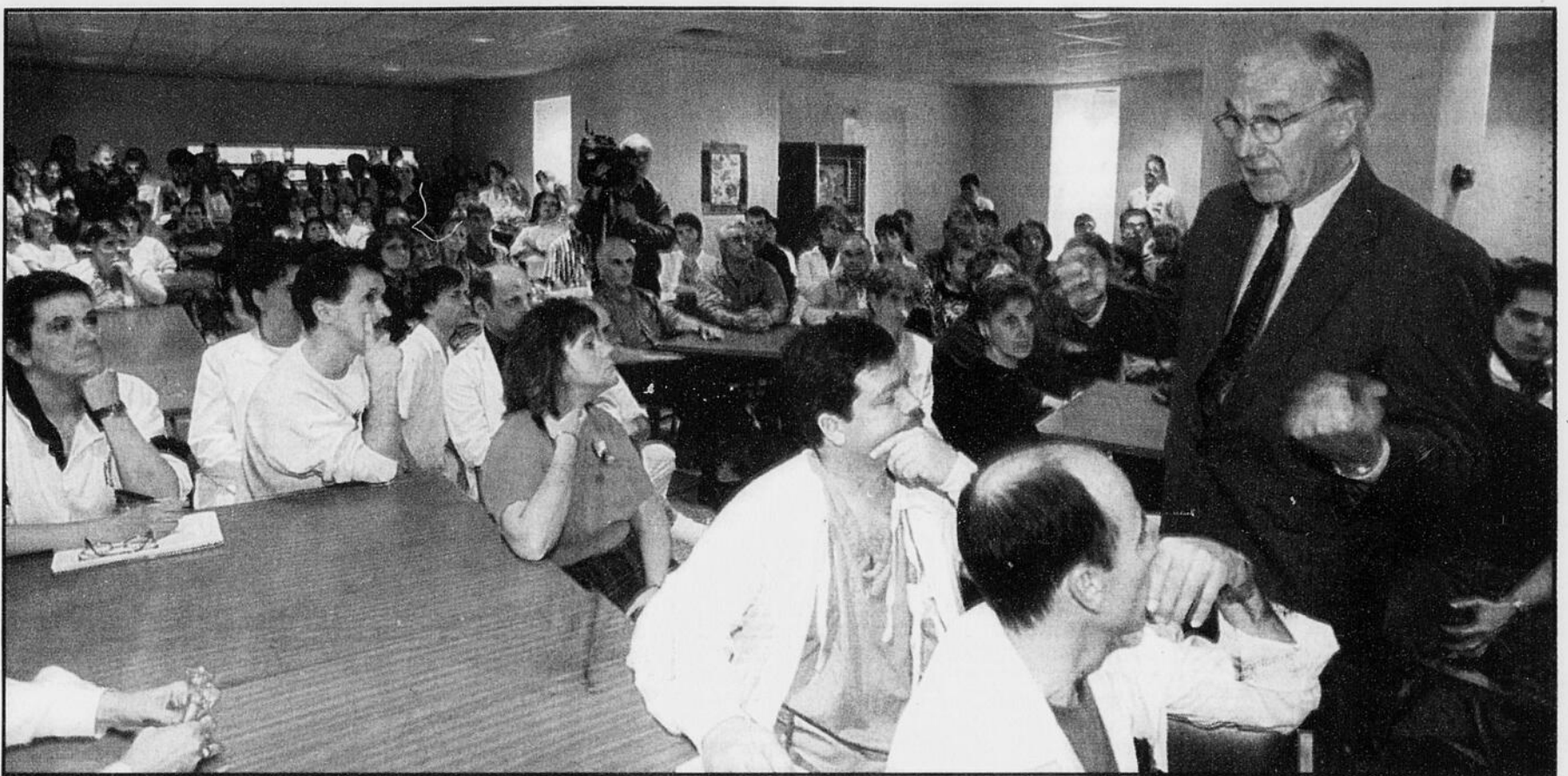
**Une lutte à finir
entre la tête
et le coeur (B8)**

Météo / A2



«ON SE FAIT FOURRER...»

**Les employés de
Saint-Vincent
s'estiment
mis de côté dans
la réorganisation
des postes
au CUSE**



Le directeur général du CUSE, Normand Simoneau, a tenté tant bien que mal hier de rassurer plus d'une centaine de syndiqués de l'ancien hôpital Saint-Vincent-de-Paul inquiets du sort qui les guette au lendemain de la fermeture de l'établissement, prévue pour le 30 avril prochain.

François GOUGEON
Sherbrooke

Malgré de longs et parfois houleux échanges avec la direction du Centre universitaire de santé de l'Estrie (CUSE), hier, les employés généraux affiliés à la CSN du «site» King restent convaincus de se faire avoir dans l'attribution des postes à Fleurimont et Bowen à la suite de la fermeture de leur établissement, le 30 avril prochain.

«C'est clair qu'après cette fusion déguisée, des gars ou des femmes d'ici qui ont 20 ou 25 ans d'ancienneté vont se

retrouver derrière des gens plus jeunes qui ont des postes à Fleurimont ou Bowen... On se fait fourrer», a vivement lancé un employé, dans un tonnerre d'applaudissements.

Ce genre d'observation a maintes fois été répété hier tant au directeur des ressources humaines du CUSE, Jean-Marie Boudreau qu'au directeur général Normand Simoneau. Tous deux s'étaient déplacés pour rencontrer plus d'une centaine de salariés à la cafétéria de l'hôpital de la rue King est dans le but d'éclaircir le dossier du transfert de quelque 450 employés généraux de King vers Fleurimont ou Bowen.

Et pour ces travailleurs, qui ont exprimé leur ras-le-bol avec vigueur, il est clair que l'esprit du départ n'y est plus et qu'au lieu d'une fusion en bonne et due forme, la direction tente davantage d'y aller de l'intégration quand cela fait son affaire. Les syndiqués de King déplorent en outre que ce coup bas leur soit infligé de connivence avec des gens de la même centrale syndicale qu'eux qui travaillent à Fleurimont et à Bowen (voir autre texte en A2).

Aussi, malgré les efforts de M. Boudreau, qui a expliqué que l'ancienneté par titre d'emploi prévaudra, les syndiqués ont soutenu que le processus arrêté

la semaine dernière les défavorisera. «On va se retrouver avec les restants», a clamé l'un d'eux.

Toute le litige porte sur l'application de la clause 14.03 de la convention collective que la direction, selon les salariés, interprète de façon restrictive. «Les gens ont la nette perception que le contexte d'équité qui prévalait au départ n'existe plus... Ce n'est pourtant pas à nous de payer même si c'est notre hôpital qui ferme», a résumé la présidente du syndicat Chistine Fiset.

**Les employés de
Saint-Vincent... (suite en A2)**

«Des tactiques de peur»

Le lobby anti-tabac craint un adoucissement du projet de loi

Huguette YOUNG
Ottawa (PC)

Plusieurs groupes antitabac ont accusé hier le secrétaire d'Etat responsable du développement régional au Québec, Martin Cauchon, de vouloir assouplir le projet de loi C-71 pour plaire à l'industrie du tabac.

Une partie de bras semble se jouer entre le ministre de la Santé, David Dingwall, et le secrétaire d'Etat au sujet de l'orientation à donner à ce projet de loi.

Le projet de loi interdit à toutes fins utiles la publicité sur le tabac et limite la visibilité des marques de commerce sur les commandites des événements culturels, sportifs et artistiques comme le Festival de jazz de Montréal et le Grand Prix de Formule Un. Plusieurs organisateurs ont fait valoir que ces restrictions sur les commandites sonneront le glas de ces grands événements.

Le ministre de la Santé a déclaré en décembre dernier qu'il espérait que le projet de loi et sa réglementation entrent en vigueur à l'été.

Mais les sérieuses réserves exprimées par des députés du Québec et les

menaces des compagnies de tabac de retirer leur financement semblent avoir refroidi l'ardeur du ministre Dingwall.

Devant les protestations des organismes profitant de la commandite des compagnies de tabac et l'intention de ces dernières de contester ce projet de loi devant les tribunaux, M. Dingwall a confirmé cette semaine qu'il voulait y apporter quelques modifications. On parle notamment d'une période de transition de trois ans pour les restrictions s'appliquant aux commandites.

«Tactiques de peur»

Selon le porte-parole de la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac, Louis Gauvin, c'est M. Cauchon le grand responsable du changement de cap du gouvernement, car il a «acheté les tactiques de peur» des compagnies de tabac.

«C'est déplorable qu'un député du Québec mène le combat pour affaiblir cette législation, alors que c'est au Québec que le problème du tabagisme est le plus grave», a-t-il affirmé hier.

M. Cauchon admet qu'on lui avait fait beaucoup de représentations au cours des dernières semaines, qu'il n'a pu les ignorer, mais il a nié servir les in-

térêts des compagnies de tabac.

«Je ne suis la marionnette de personne, a-t-il affirmé hier à la sortie de la réunion du caucus libéral. Je pense qu'il est tout à fait normal que je puisse prêter l'oreille aux gens qui désirent me rencontrer au sujet de ce projet de loi qui pourrait possiblement avoir des effets sur l'industrie au Québec.»

Catégoriques, la Société canadienne du cancer, l'Association des médecins du Canada, l'Association pulmonaire et d'autres groupes oeuvrant dans le domaine de la santé ont indiqué qu'ils n'accepteront rien de moins que le projet de loi C-71 dans sa forme originale.

«Tout retard consacre l'arrêt de mort de millions de Canadiens», a souligné le Dr Anne Carter, de l'Association médicale canadienne au cours d'une conférence de presse.

Ce dossier a également rebondi à la réunion du caucus libéral, hier, où selon le député Patrick Gagnon il a fait l'objet de vives discussions entre les ministres et députés de toutes les régions du pays.

Selon lui, plusieurs options sont à l'étude, dont l'idée d'imposer les compagnies de tabac pour créer un fonds destiné à financer les événements menacés.



**La 410...
jusqu'à
Lennoxville**

Un rapport du ministère des Transports du Québec recommande de procéder «sans délai» au prolongement de l'autoroute 410 entre Sherbrooke et Lennoxville. VOIR EN A3.

**Déjà 15 ans...
et toujours le
grand événement
de l'hiver!**

**Grand
Prix
Valcourt**



12 février 97

cahier spécial
La Tribune
PUBLIREPORTAGE

**NE MANQUEZ PAS CE SAMEDI DANS LA TRIBUNE
LE CAHIER SPÉCIAL DU «15^e GRAND PRIX DE VALCOURT»**

La priorité à l'ancienneté, tout simplement

□ Le syndicat de Fleurimont déplore que le redéploiement du personnel du CUSE dérape en affrontement inter-syndical

François GOUGEON
Sherbrooke

La direction du syndicat des employés généraux (CSN) de Fleurimont du Centre universitaire de santé de l'Estrie (CUSE) déplore «l'incompréhension» de l'organisation de l'ex-hôpital Saint-Vincent-de-Paul sur le transfert des salariés de cet établissement qui fermera ses portes le 30 avril prochain.

«On ne veut pas leur tirer des roches (au syndicat de King) ni entretenir la guerre qu'ils ont lancée en nous accusant de favoriser notre monde. Mais c'est le temps de remettre les pendules à l'heure», a déclaré la présidente par

interim du syndicat de Fleurimont, Martine Clément.

On sait que l'opération visant à relocaliser les quelque 450 salariés de King vers soit Fleurimont ou Bowen s'est compliquée par le refus du syndicat CSN de l'ex-hôpital Saint-Vincent-de-Paul de modifier la moindre ligne du rapport du médiateur Marcel Pépín.

Toutefois, selon Mme Clément, il ne fait aucun doute que la notion retenue pour le redéploiement du personnel, soit l'ancienneté en fonction du titre d'emploi à pourvoir, respecte parfaitement tout aussi bien l'équité entre l'ensemble des salariés que la convention collective en vigueur. Elle en a fait la preuve par la présentation d'une série d'exemples touchant aussi

bien l'entretien ménager, les préposés aux bénéficiaires, la comptabilité et autres.

Mme Clément se demande si, avec la position dont il ne veut pas déroger, le syndicat de King ne cherche pas une façon de replacer dans d'autres fonctions les salariés de cet endroit. Bref, d'en faire un exercice de réorientation de carrière.

«Mais on a toujours dit depuis le départ que la règle numéro un, après le respect de l'ancienneté, c'est d'éviter un trop grand mouvement de personnel, avec des suppléments à n'en plus finir. L'objectif, c'est d'abord de stabiliser les gens, mettre fin au plus vite à l'insécurité au lieu de s'adonner inutilement au jeu de la chaise musicale. Et

au départ, le syndicat de King partageait cette philosophie», a soumis Martine Clément.

Celle-ci estime que cette position est certainement bien connue du syndicat qu'elle dirige car encore la veille de l'entrevue à La Tribune, lundi, le tout a été validé auprès de plus de 400 de ses membres. «C'est déjà beaucoup de monde. Et en plus, c'est à l'unanimité que les membres nous appuient», a aussi dit Mme Clément qui n'accepte aucunement les accusations venant de gens de King à l'effet que son syndicat n'est pas démocratique.

Martine Clément dit comprendre la peine des gens de King de perdre leur hôpital mais rappelle que du côté de Fleurimont, on vit aussi un grand bou-

leverement. «Les quatre murs de notre hôpital sont peut-être encore debout mais on a dû faire face à d'incroyables changements. Chez nous aussi, on vit des deuils», a-t-elle dit.

Mme Clément dit garder espoir que le conflit ne dégénérera pas davantage et que la compréhension du syndicat de King finira par prendre le dessus. Sinon, ce sera difficilement vivable quand les gens seront transférés dans les deux autres hôpitaux.

Elle se dit même prête, dans le cadre d'une rencontre organisée de bonne foi et en collaboration avec le syndicat de King, à rencontrer l'ensemble des salariés de l'endroit pour expliquer cette position qui rallie également le personnel de Bowen.

«Il y en a qui pleurent au travail...» (suite de la première page)

Au directeur général, Normand Simoneau, qui se faisait rassurant en soutenant que tout le monde serait traité équitablement, un salarié, Carl Couture, l'a vivement rabroué. «Vous mentez! Je sors tout juste du bureau du député (Claude) Boucher et il a reconnu que c'est clair que ça (le redéploiement) ne procède pas correctement. Mais ça ne restera pas là», a-t-il lancé, déclenchant du même coup une vive approbation. M. Simoneau en a été quitte pour se taire et

se rasseoir.

Des employés ont profité de l'occasion pour non seulement exprimer leur «écœurement devant ce barbouillage» mais décrire l'enfer qu'ils vivent depuis un an et demi.

«Ce qui est terrible, c'est toute l'insécurité qu'on vit. Il y a des employés qui sont tellement à bout de nerf que ça éclate souvent à pleurer sur le travail. On sent trop bien que le CUSE a toujours voulu favoriser le CHUS (site Fleurimont). D'ailleurs, tous les grands directeurs viennent de là. Et c'est pour ça que même si c'est notre hôpital qui ferme, on va payer pour (ça) en s'en allant boucher les trous ailleurs», a indiqué Micheline Laforme, à l'emploi de Saint-Vincent-de-Paul depuis 20 ans.

Pierre Daigle, préposé aux bénéficiaires depuis également 20 ans, a aussi expliqué que l'atmosphère est rendue lourde et explosive parmi ses collègues. Il en remet la faute à l'attitude patronale qui ne joue pas franc-jeu dans l'opération de redéploiement du personnel. Lui aussi soutient que cela favorise les gens ayant déjà un poste dans les deux autres hôpitaux, au détriment de ceux de l'institution de la rue King.

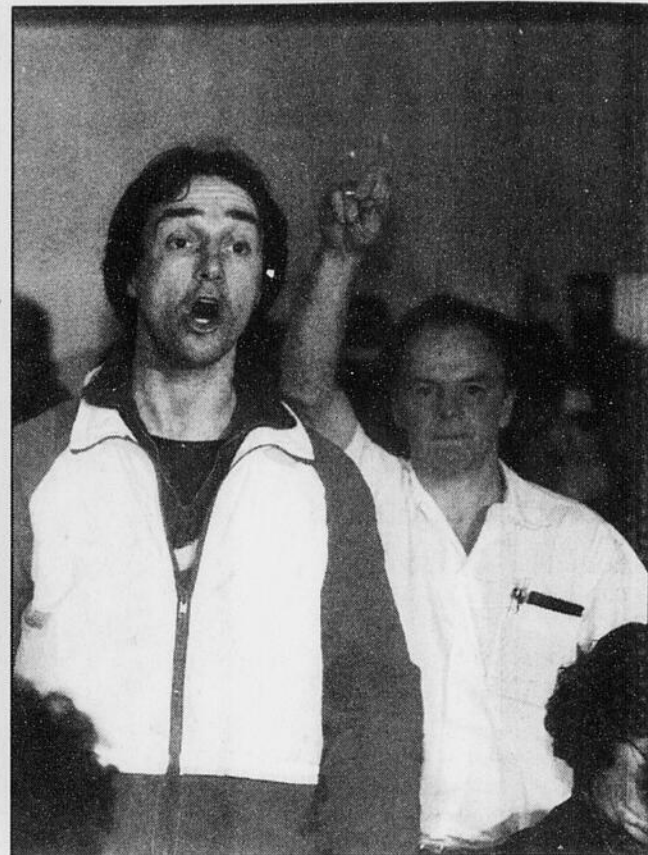
Aussi, bien qu'aucun consensus n'ait pu être obtenu hier, la direction du CUSE a convenu de procéder à des simulations du redéploiement et de procéder à des rencontres avec les salariés par petits groupes.

Mais il semble clair maintenant que les salariés envisagent la voie juridique pour obtenir gain de cause.



Imacom-Daguerre, Claude Poulin

Micheline Laforme, à l'emploi de Saint-Vincent-de-Paul depuis 20 ans, a dénoncé l'insécurité que vivent des employés «à bout de nerf», hier à la suite de l'assemblée. L'après-midi fut d'ailleurs houleux à plusieurs moments. Les syndiqués n'ont pas hésité à demander la parole pour condamner ce qui leur semble une opération discriminatoire à leur endroit. Le directeur général du CUSE, Normand Simoneau, fut d'ailleurs sévèrement rabroué en une occasion.



loto-québec résultats

Tirage du 97-02-05

1^{er} numéro	2^e numéro
968162	185266
10 000 \$	10 000 \$
3^e numéro	4^e numéro
122718	443545
10 000 \$	100 000 \$

NUMÉRO BONI Ces 5 numéros gagnants sont décomposables

410216
25 000 \$

25 lots bonis de 1 000 \$ chacun (numéros non décomposables)

019750	449437	753623
056390	565098	762400
103854	574626	815257
138933	575950	842488
170473	637195	881883
178830	641155	929952
246618	690249	976061
373507	702569	994029

PANCO Tirage du 97-02-05
3 5 7 8 11
13 19 25 31 32
35 37 38 42 44
46 51 53 54 59

Le Québec Tirage du 97-02-05
3 4
040 4823

Extra Tirage du 97-02-05
NUMÉRO 578164

Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle, cette dernière a priorité.

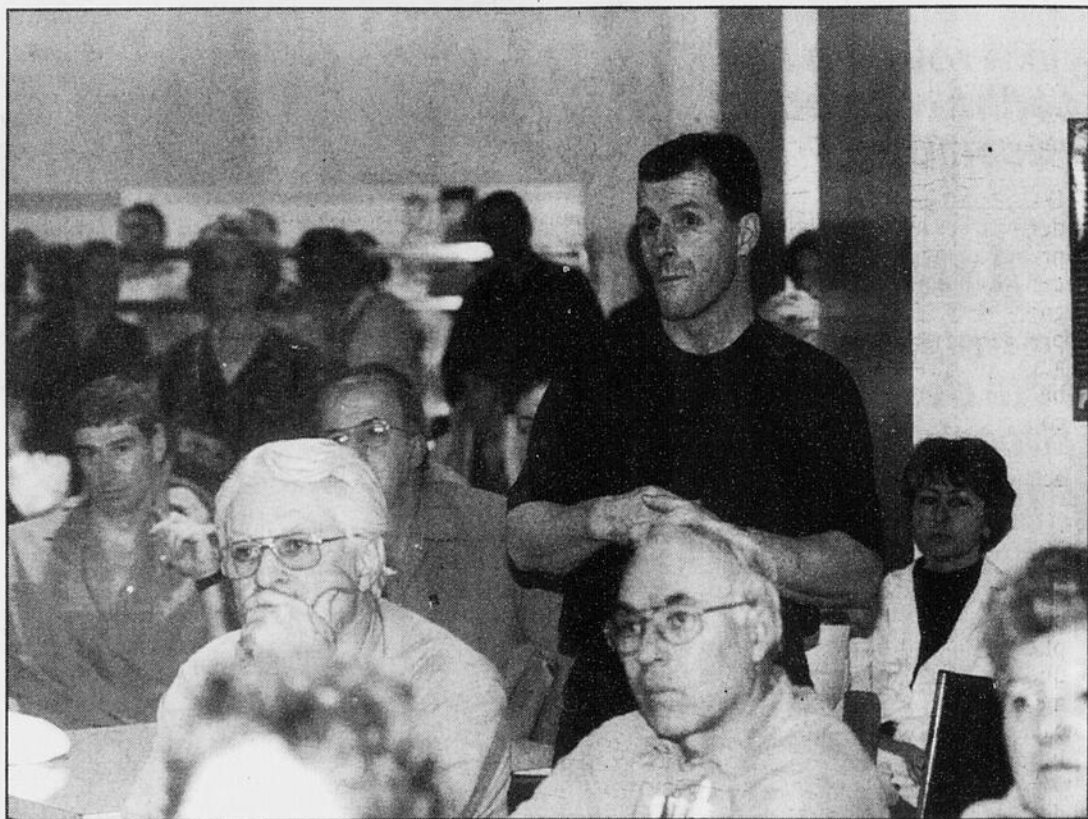
O.B.P.E. LOGE 67
TÉL.: 569-1600
241, rue Montréal
Sherbrooke (Québec)

LOGE DES ÉLANS

**DÎNER DU VENDREDI 7 FÉVRIER
JAMBON À L'ANANAS
CHEFS DU CLUB**

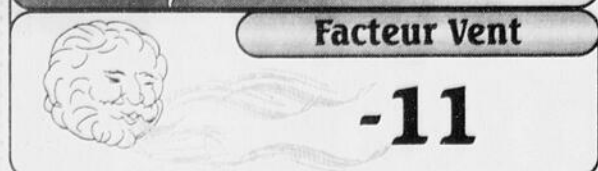
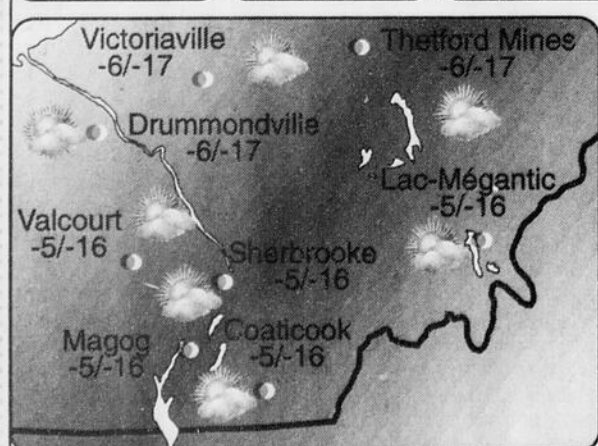
**SOIRÉE RÉTRO ST-VALENTIN
15 FÉVRIER**

**SALLE DE LOCATION
CAPACITÉ: 225 PERSONNES**



MÉTÉO La Tribune

AUJOURD'HUI	CETTE NUIT	DEMAIN	SAMEDI	DIMANCHE
-5 PRÉC. 30	-16 PRÉC. 60	-9 PRÉC. 30	-9 PRÉC. 0	-3 PRÉC. 30



QUÉBEC

Chicoutimi	Nua -9/-22	Québec	Var -6/-16
Gaspé	Var -5/-20	Rimouski	Nei -8/-20
Iles-de-la-Mad.	Nei -4/-11	St-Georges	Var -6/-16
La Grande	Var -23/-31	Sept-Îles	Var -10/-25
Lac St-Jean	Nua -10/-26	Trois-Rivières	Var -7/-21
Montréal	Var -4/-13	Val d'Or	Nua -10/-26

CANADA

Charlottetown	Nei -3/-12	Régina	Sol -10/-19
Edmonton	Sol 0/-10	St-John's	Mel 4/-10
Fredericton	Var -3/-14	Toronto	Var -1/-10
Halifax	Var 0/-8	Victoria	Sol 9/1
Ottawa	Var -4/-15	Winnipeg	Sol -10/-18

LE MONDE

Athènes	Sol 15/3	Mexico City	Nua 22/11
Beijing	Deg 4/-6	Moscou	Nua -4/-9
Berlin	Sol 4/-3	Paris	Sol 7/1
Hong Kong	Ave 18/15	Port-au-Prince	Nua 26/20
Lisbonne	Sol 17/9	Rome	Sol 15/4
Londres	Var -1/-10	Tokyo	Deg 11/1

MétéoMédia



LaTribune 564-5450

...une publicité qui marche!

USA

Boston	Sol 7/-1	New York	Sol 7/1
Bridgeport	Sol 7/0	Plattsburg	Sol -3/-5
Burlington	Sol -3/-5	Portland	Sol 2/-4
Concord	Sol 2/-4	Providence	Sol 8/-2
Detroit	Var 3/-4	Washington	Sol 9/1

DESTINATIONS SOLEIL

Acapulco	Sol 33/22	La Havane	Sol 26/21
Bermudes	Ave 20/19	Martinique	Ave 29/24
Cancun	Sol 30/17	Myrtle Beach	Sol 12/5
Caracas	Ave 29/22	Montego Bay	Sol 28/22
Freeport	Sol 26/18	Orlando	Var 25/16
Fort Lauderdale	Var 28/21	Puerto Plata	Sol 28/20
Honolulu	Sol 28/20	Tampa	Var 24/15
Key West	Var 27/22	West Palm B	Var 27/20

EMPLOIS DU JOUR

Techn. en électronique
Offre: 2137130
Lieu: East Angus
Salaire: à discuter selon compétences, 40 heures/semaine, permanent, plein temps, disponible immédiatement
Exigences: milieu non fu-

meur, parler anglais un atout, formation en électronique et/ou expérience en réparation
Fonctions: assurer le service et réparer des téléviseurs, des radios, des magnétoscopes, de l'équipement stéréo, travailler en atelier.

Techn. en électronique
Offre: 2137130
Lieu: East Angus
Salaire: à discuter selon compétences, 40 heures/semaine, permanent, plein temps, disponible immédiatement
Exigences: milieu non fu-

Veillez vous présenter à votre Centre d'emploi du Canada afin de consulter les offres dans les guichets informatisés d'emploi ou téléphoner à Info-Centre: 564-5970, 564-5983. Une initiative de La Tribune en collaboration avec le Centre d'emploi.

LA LOTTO 6/49 4-5-7-8-16-39 (3)

L'EXTRA 5 7 8 1 6 4

LA QUOTIDIENNE 0 4 0 - 4 8 2 3

INDEX

Arts:.....	B-8
Bandes dessinées:.....	C-6
Chez nous:.....	B-1
Décès:.....	C-7
Économie:.....	B-5
Opinions:.....	A-6
Horoscope:.....	D-2
Messier en liberté:.....	B-7
Petites annonces:.....	C-5
Sports:.....	C-1

POUR MOINS DE 5 \$

Les petites annonces LaTribune
564-0999
1 800 567-6955 (zone interurbaine)

Plus de 100 000 acheteurs regardent cette annonce. Pour tout vendre...

TÉLÉPHONES		LIVRAISON		ABONNEMENTS	
Petites annonces: 564-0999	Publicité: 564-5450	Camelots et camelots motorisés	Abonnement payé à l'avance:	Temps	Prix
Rédaction: 564-5454	Abonnements: 564-5466	Prix de vente: 3,51 \$	à l'avance:	1 an	175,12 \$
ENVOI DE PUBLICATION:	Enregistrement No 0529148	T.P.S.: 25 \$	endroits desservis par camelot et camelots motorisés:	6 mois	87,60 \$
		T.V.Q.: 24 \$		3 mois	44,84 \$
		Coût à l'abonné: 4,00 \$		1 mois	23,49 \$

AUX ÉTATS-UNIS ET AUTRES PAYS

1 an	255,00 \$	17,85 \$	17,74 \$	290,59 \$
6 mois	140,00 \$	9,80 \$	9,74 \$	159,54 \$
3 mois	80,00 \$	5,80 \$	5,56 \$	91,16 \$
1 mois	50,00 \$	3,50 \$	3,48 \$	56,98 \$

1 an 700,00 \$, 6 mois 410,00 \$, 3 mois 265,00 \$, 1 mois 130,00 \$

"La Tribune" est sociétaire de la Presse canadienne, de l'Association des quotidiens de langue française, membre de l'Association des quotidiens du Canada, affiliée à l'Audit Bureau of Circulation ABC et à l'Union internationale de la presse catholique. Sources d'informations: Presse canadienne, Presse associée, Reuter, Agence France-Press. Le service de photos fac-similés de la Presse canadienne et les agences affiliées sont autorisées à reproduire les informations de La Tribune.

MARIO
goupil

O.J. et la justice américaine

Là, on reconnaît bien les Américains. Ils sont absolument incapables de faire les choses comme tout le monde...

Un premier jury, majoritairement noir, déclare O.J. Simpson non coupable au criminel des meurtres de son ex-épouse Nicole Brown et de l'amant de cette dernière, Ronald Goldman, dit l'homme en or. Par contre, un autre jury, sur lequel siège exclusivement des blancs, le tient responsable des mêmes meurtres. Ça prenait bien des Américains pour rendre deux verdicts aussi contradictoires sur une même cause...

Cou'donc, chers cousins des États, O.J. les a-t-il tués ou non la belle Nicole et le beau Ronald?

S'il ne les avait pas tués, croyez-vous qu'il serait allé se promener une partie de la nuit en Jeep blanche sur l'autoroute, avec les policiers à ses trousses, et qu'il aurait menacé, revolver sur la tempe, de se tirer une balle dans la tête dans la cour de sa somptueuse résidence? Pensez-vous qu'il aurait tenu tous les Américains en haleine de la sorte juste pour le plaisir de la chose?

Allons donc...

Me Jean-Pierre Rancourt, un criminaliste réputé de Sherbrooke, qui plaide à l'occasion aux États-Unis, où il est d'ailleurs associé dans une firme d'avocats, pense la même chose. «Non coupable ne veut pas dire qu'il ne l'a pas fait, m'a-t-il expliqué hier. Cela veut simplement dire qu'il n'y a pas de preuve, hors de tout doute raisonnable, qu'il l'a fait.»

Au fond, on peut facilement en conclure que le bon vieux O.J. a été acquitté au criminel parce qu'il misait sur les meilleurs avocats.

«Dans le procès au criminel, O.J. Simpson a réussi à se cacher derrière ses avocats. Mais dans le procès au civil, il n'a pu se cacher cette fois, étant obligé de témoigner. Mais, selon moi, avec la preuve présentée au criminel, il aurait dû aussi être trouvé coupable», m'a mentionné Me Rancourt.

Qui a dit un jour que l'argent achète tout?

Je ne me souviens pas, mais cette personne n'a probablement jamais dit aussi vrai.

Je ne suis pas sûr que s'il n'avait pas eu les moyens de se payer les plus grands criminalistes d'Amérique, et qu'il n'avait pas été une méga-star aux yeux des Américains, que l'ami O.J. aurait pu s'en tirer de la sorte.

Après avoir rendu son verdict de culpabilité dans la cause civile, le jury a condamné O.J. Simpson à verser une somme de 8,5 millions \$ US à la famille Goldman en dommages et intérêts. La famille Brown n'a pour sa part rien demandé.

C'est drôle à dire, mais j'ai bien l'impression que les Goldman ne verront jamais la couleur de cet argent. J'espère qu'ils n'attendent pas après cela pour faire leur prochaine épicerie, les pauvres. C'est que O.J. et ses conseillers financiers doivent sûrement avoir prévu le coup. D'ailleurs, déjà, au lendemain du verdict, on a commencé à raconter au pays de l'oncle Sam que la fortune de l'ex-vedette du football et du cinéma, évaluée à 11 millions \$ en 95, n'est plus que de 3 M \$ en 97. Pauvre petit O.J. ...

Le grand malheur dans toute cette affaire, ce sont les deux jeunes enfants du couple Brown-Simpson qui sont aujourd'hui orphelins de mère. À ces mêmes enfants, un jury noir soutient que leur père n'a pas tué leur mère blanche, alors qu'un jury blanc prétend que leur père noir a tué leur mère.

Pauvres enfants.

QUELLE COÏNCIDENCE...

Il y a quand même de drôles de coïncidences dans la vie.

Par exemple, qui aurait pu imaginer que l'adresse du repaire des Hell's Angels, à Lennoxville, et celle du Palais de justice de Sherbrooke, pourraient porter à confusion tellement elles se ressemblent.

Un collègue me faisait en effet remarquer que la forteresse des Hell's a pignon sur rue au 375 Queen, à Lennoxville, tandis que le Palais de justice se trouve au 375 King (ouest), à Sherbrooke.

Le roi et la reine trônent à la même adresse, mais pas sur la même rue. Il leur arrive quand même de se rencontrer au palais...

Une nouvelle étude recommande de prolonger la 410 «sans délai»

Denis DUFRESNE

Sherbrooke

Dix ans après les premières études, un rapport du ministère des Transports du Québec (MTQ) recommande de procéder «sans délai» au prolongement de l'autoroute 410 entre Sherbrooke et Lennoxville, un projet de 15 millions \$ qui, dans le meilleur des cas, ne pourrait être réalisé avant six ou sept ans.

«On demande aux municipalités d'étudier le projet et de se prononcer, avant que nous décidions d'aller plus loin», indique le porte-parole du bureau régional du MTQ à Sherbrooke, Denis L'Heureux, à la suite de la présentation d'un «rapport d'opportunité» aux municipalités d'Ascot, canton de Hatley, Lennoxville, Rock Forest et Sherbrooke, où passera éventuellement la future route.

L'étude du MTQ, réalisée au coût de 100 000 \$ par SNC-Lavalin, propose quatre tracés, mais en privilégie un d'une longueur de 10,5 kilomètres.

Celui-ci consiste grosso modo à prolonger l'autoroute 410 du boulevard de l'Université jusqu'à la route 143, au confluent des rivières Massawippi et Ascot (à Lennoxville), puis jusqu'à la route 108, à proximité du chemin Glenday, ce qui permettrait de contourner le centre-ville de Lennoxville.

Le MTQ suggère une route principale à deux voies, avec une vitesse de 90 kilomètres heure, assortie de voies auxiliaires et de voies lentes pour les véhicules lourds. On anticipe un volume de circulation quotidien de 6900 à 9400 véhicules en 2016, selon les tronçons.

Le rapport fait aussi état de contraintes physiques en raison de la topographie accidentée du secteur, sans



Un rapport du ministère des Transports du Québec (MTQ) recommande de procéder «sans délai» au prolongement de l'autoroute 410 entre Sherbrooke et Lennoxville, un projet de 15 millions \$.

compter la rivière Massawippi qui devra être traversée, ainsi que trois emprises ferroviaires.

«Les ponts et les viaducs, selon leur nombre, constitueront des contraintes supplémentaires au niveau des coûts et de leur impact visuel», écrit-on.

Un besoin immédiat

De l'avis du ministère, le prolongement de l'autoroute 410 «répond à un besoin immédiat» et permettrait d'améliorer les conditions de circulation entre différents axes routiers, ainsi

que la sécurité routière.

Le projet favoriserait aussi la réduction de la circulation de transit, particulièrement les poids lourds, dans les centres-villes de Lennoxville et Sherbrooke.

Fait à signaler, le MTQ prévoit d'ici 2016 une croissance des déplacements routiers de 23 pour cent dans l'agglomération sherbrookoise.

Pour le ministère, l'engagement des municipalités ne doit cependant pas trop tarder, compte tenu de l'importance de «réservé» le corridor de la future route et de procéder aux étu-

des d'impact environnemental.

Le MTQ prévient du reste que le report du projet risque de le compromettre puisque cela permettrait le développement résidentiel et institutionnel dans la municipalité d'Ascot, des contraintes jugées quasi insurmontables.

Quant au délai anticipé de près de sept ans pour la réalisation du projet, il s'explique par les études nécessaires, les expropriations, la préparation des plans et devis, de même que par les déplacements des utilités publiques qui seront nécessaires.

Les élus prudents sur le partage des coûts

Sherbrooke (DD)

Les élus de la région accueillent positivement la recommandation du ministère des Transports du Québec (MTQ) en faveur du prolongement de l'autoroute 410 entre Sherbrooke et Lennoxville, mais se montrent très prudents sur le partage des coûts de ce projet de 15 millions \$.

«Les informations du ministère nous permettent de nous situer et les coûts sont à peu près ceux que nous avions estimés, mais il ne faudrait pas que la part des municipalités dépasse les 20 pour cent», pense le maire d'Ascot, Robert Pouliot.

«On est prêt à donner un coup d'épaule à la roue. Si le projet ne se

fait pas d'ici quatre ou cinq ans, les coûts pour l'expropriation seront trop lourds et on ne pourra plus se le payer», ajoute-t-il.

M. Pouliot signale par ailleurs que sa municipalité a déjà contribué à sa façon au projet, avec l'aménagement au coût de 355 000 \$ de la Montée d'Ascot Express, entre la route 216 et le chemin Dunant, où doit incidemment passer la future route.

De son côté, le délégué régional pour l'Estrie, Claude Boucher, refuse de s'avancer sur le pourcentage des coûts auquel peuvent s'attendre les municipalités.

Et même si cette route doit en principe recevoir 20 pour cent de circulation de transit et 80 pour cent de

circulation locale, dit-il, il ne faut pas en déduire que les municipalités locales auront automatiquement à défrayer 80 pour cent des coûts, ce qui représenterait la jolie somme de 12 millions \$!

Capacité de payer

«On va tenir compte de la capacité de payer des municipalités. Mais que la région se concertent et accepte de travailler en partenariat avec Québec!» lance-t-il.

«Il y a une décision à prendre et il faut la prendre maintenant. La facture viendra dans sept ans», ajoute le député de Johnson.

Le préfet de la MRC de Sherbrooke, Richard Gingras, jugerait pour sa part «dispendieux» un partage des

coûts dans une proportion de 80 pour cent pour les municipalités.

«On peut peut-être envisager un partage 50-50, mais on a des discussions à avoir avec le gouvernement», dit-il.

M. Gingras convient par ailleurs que les élus devront arrêter une position assez rapidement pour permettre au MTQ d'aller de l'avant. De plus, la MRC de Sherbrooke devra prévoir la future route dans son nouveau schéma d'aménagement, actuellement en préparation.

Pour sa part, le maire de Sherbrooke, Jean Perrault, qualifie «d'intéressant» le projet soumis aux élus, mais pense qu'«il faudra d'abord voir la capacité de payer et comment partager les coûts».

La bibliothèque de Rock Forest va déménager... au Friday's

Alain GOUPIL

Deauville

Rock Forest deviendra bientôt propriétaire de l'ancien complexe Le Friday's, de la rue Hautbois, dans le but d'y déménager sa bibliothèque municipale.

Hier matin, le maire Delisle a convoqué ses collègues du conseil en assemblée extraordinaire, afin qu'ils entérinent la résolution d'achat, au montant de 225 000 \$. Cette résolution stipule en outre que Rock Forest s'engage à prendre possession du Friday's le ou avant le 21 février prochain.

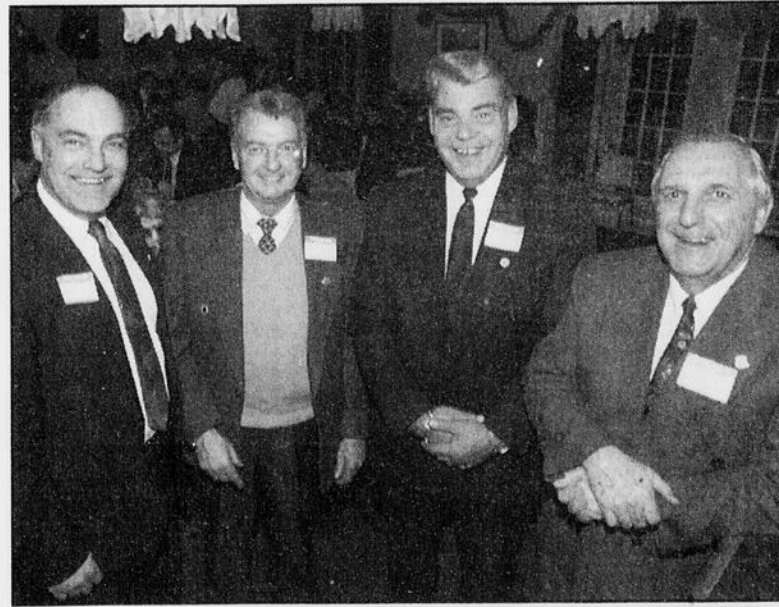
Une aubaine

Tout en confirmant ces informations, le maire Bertrand Delisle a indiqué que le prix d'achat avait été établi à 225 000 \$, soit 325 000 \$ de moins que le prix de vente demandé par la banque. «Et on va la payer "cash" à part de ça», a-t-il pris soin de préciser.

Le maire Delisle participait hier soir à Deauville au souper de la Chambre de commerce de Rock Forest, Saint-Élie et Deauville.

Fermé depuis plus d'un an à la suite d'une faillite, et repris par la banque, l'immeuble de 5000 mètres carrés (50 000 pieds carrés) est situé en plein cœur de ce qui doit devenir le centre-ville de Rock Forest. C'est pourquoi, a dit le maire Delisle, l'occasion était belle de présenter une offre.

«Et ce qui est encore plus intéressant pour nous, c'est que la bibliothèque sera située juste à côté du Centre récréatif où on avait toujours des problèmes d'espaces de stationnement. Maintenant, les gens qui vont vouloir aller au Centre récréatif ou à la bibliothèque



La Chambre de commerce de Rock Forest, Deauville, Saint-Élie recevait hier soir les maires de ces trois municipalités lors d'un souper tenu à Deauville. Le président de la Chambre, Christian Jolicoeur, a pu s'entretenir de certains dossiers avec les maires Bertrand Delisle, Richard Gingras et Georges Émond. Le maire Delisle n'écarte pas la possibilité d'offrir les services de sa future bibliothèque aux municipalités limitrophes. «Ce sont des scénarios qu'on envisage, effectivement», a-t-il reconnu.

pourront utiliser le même stationnement.»

Une fois acquis en bonne et due forme, le bâtiment sera soumis à un examen architectural approfondi afin d'établir la disposition des espaces, ainsi que l'ampleur des travaux de réaménagement qui devront y être effectués.

«On sait que c'est une bâtisse qui est en très bon état, le chauffage et la ventilation ont été refaits il y a quelques années seulement», a souligné le maire, qui croit que la future bibliothèque municipale n'occupera que le tiers de la superficie totale.

«Le reste pourra toujours servir à d'autres fins. On a plusieurs pro-

jets, mais disons que ça pourrait devenir un pavillon multifonctionnel.»

Superficie triplée

Chose certaine, quelle que soit la superficie occupée, la nouvelle bibliothèque sera au moins trois fois plus spacieuse que les 110 mètres carrés qu'elle occupe présentement dans la partie village de la municipalité.

Cela dit, le maire Delisle n'écarte pas la possibilité d'offrir les services de sa future bibliothèque aux municipalités limitrophes telles Saint-Élie et Deauville. «Ce sont des scénarios qu'on envisage, effectivement», a-t-il reconnu.

La prison après 14 arrestations pour ivresse au volant

Sherbrooke

Même s'il a déjà mentionné à un policier qu'on ne l'empêcherait pas de conduire, Renaud Boissonnault, âgé de 57 ans, a encouru une peine d'un an de détention et une interdiction de reprendre le volant pendant trois ans.

Cette condamnation lui a été imposée par le juge Gerald Desmarais de la Cour du Québec hier, pour ses 13e et 14e infractions de conduite avec capacité affaiblie, alors qu'il se trouvait sous le coup d'une interdiction judiciaire.

Le procureur Charles Crépeau avait rapporté au tribunal les propos tenus par le prévenu, en disant qu'il faudrait prendre les grands moyens si ce dernier ne veut pas comprendre.

Me Jean Leblanc a soumis que son client vivant seul et sans ressource à la campagne, éprouvait des difficultés d'adaptation mais qu'une peine d'un an et une interdiction de trois ans seraient suffisantes dans ce cas-là.

Le juge Desmarais devait suivre cette recommandation faite par les parties, après avoir expliqué à Boissonnault le principe de la gradation des sentences.

Le dossier de l'accusé était déjà farci de 12 condamnations pour ébriété au volant de 1968 à 92 et sa dernière peine avait été de huit mois avec une interdiction de trois ans.

Ses deux dernières infractions remontent à 95, le 7 avril dans le canton Saint-Georges et le 30 septembre dans le canton de Cleveland.

D'après une source policière, l'accusé circulait d'un côté à l'autre du rang 6, à basse vitesse, et s'est immobilisé au milieu de la route quand un patrouilleur a allumé ses gyrophares.

Les gyrophares et la sirène ont eu moins d'effet à 11 h 45 sur la route 116, parce que l'inculpé a mis 2,5 kilomètres avant d'arrêter après qu'un patrouilleur ait constaté qu'il circulait de gauche à droite à une vitesse de plus de 125 kilomètres à l'heure.

La poursuite avait déposé contre Boissonnault deux avis de récidive entraînant une peine de détention automatique.

Le prévenu avait aussi deux antécédents de conduite, malgré une interdiction remontant à 87 et 89.

36 MOIS GARANTIE

20 PO STÉRÉO

AFFICHAGE À L'ÉCRAN BILINGUE

399\$

JVC 450 lignes de résolution, entrée audio/vidéo, sortie audio variable, haut-parleurs à émission frontale, télécommande universelle.

36 MOIS GARANTIE

27 PO STÉRÉO

AFFICHAGE À L'ÉCRAN TRILINGUE

599\$

JVC 450 lignes de résolution, entrée audio/vidéo, sortie audio variable, télécommande universelle. **LIVRAISON GRATUITE..**

PAYEZ EN JANVIER 98

AUCUN DÉPÔT, PAIEMENT NI INTÉRÊT!

12 MOIS GARANTIE

JVC **599\$**

ZOOM 12x

LAMPE AUTOMATIQUE INTÉGRÉE

JVC CAMÉSCOPE COMPACT. Programme AE avec effets spéciaux, commande de fonction intelligente.

12 MOIS GARANTIE

JVC **799\$**

VISEUR COULEUR

ZOOM 12x

JVC CAMÉSCOPE VHS COMPACT. Commande de fonction intelligente, lampe automatique intégrée, programme AE avec effets spéciaux, télécommande sans fil.

12 MOIS GARANTIE

JVC **369\$**

VCR plus

Menu d'aide à l'écran trilingue.

MAGNÉSCOPE À 4 TÊTES STÉRÉO HI-FI. Télécommande multimarque, entrées audio/vidéo en façade, ralenti.

12 MOIS GARANTIE

JVC **699\$**

CHANGEUR 3 CD

DOLBY SURROUND PRO LOGIC

JVC **MINI-CHAÎNE.** 200 watts total, entrée/sortie audio/vidéo, magnétocassette double à inversion automatique. **Haut-parleurs inclus.**



Whirlpool **799\$**

RÉFRIGÉRATEUR 18,1 PI³. 2 tablettes pleine largeur, bac à viande, bacs à légumes et à fruits, sur roulettes. **SERVICE ET LIVRAISON GRATUITS.**

PLAN DE SERVICE D'ENTRETIEN Prolongé! Demandez-le!

Whirlpool **1399\$**

RÉFRIGÉRATEUR CÔTE À CÔTE 21,7 PI³. Tablettes coulissantes Spill Guard[®] en verre trempé, balconnets super capacité, bac à casse-croûte. **SERVICE ET LIVRAISON GRATUITS.**

Egalement disponible en blanc

Whirlpool **279\$**

SURFACE DE CUISSON SPILLGUARD[®]. 2 éléments ultra rapides de 8 po, 2 voyants indicateurs de surface chaude. **SERVICE ET LIVRAISON GRATUITS.**

Whirlpool **599\$**

Egalement disponible blanc sur blanc

CUISINIÈRE 30 PO. Four à nettoyage facile, table de cuisson relevable Lift Top[®], horloge électronique, 1 prise pour petits électroménagers. **SERVICE ET LIVRAISON GRATUITS.**

Whirlpool **799\$**

FOUR À ENCASTRER. Four autonettoyant, horloge électronique, grand four, lampe automatique dans le four. **SERVICE ET LIVRAISON GRATUITS.**

Whirlpool **499\$**

LAVE-VAISSELLE À ENCASTRER. 7 programmes, 3 niveaux de lavage, commandes Clean-Touch[®], séchage avec ou sans chaleur. **SERVICE ET LIVRAISON GRATUITS.**

Whirlpool **469\$**

COMPACTEUR. Ouvre-froid Touch-Toe[®], insonorisation Quiet Pack[®], antiblocage automatique, porte-sac réutilisable, roulettes à l'arrière. **SERVICE ET LIVRAISON GRATUITS.**

EXCLUSIF À B&M

Egalement disponible en noir

PAS DE GARANTIE CITRON

Si l'un de nos appareils électroménagers s'avérait à faire défaut plus de 3 fois pour un même problème venant durant les 6 premiers mois suivant la date de livraison, Brault & Martineau le remplacera **SANS FRAIS.**

LIVRAISON GRATUITE!

PARTOUT AU QUÉBEC même le dimanche!

HEURES D'OUVERTURE

Lun.-Mar.-Mer. 9h30 à 18h
Jeu.-Ven. 9h30 à 21h
Sam. 9h à 17h Dim. 11h à 17h

BRAULT & MARTINEAU

là où la qualité n'est pas un obstacle aux bas prix!

ROCK FOREST 4275, boul. Bourque (Coin Grégoire) Tél.: (819) 562-4242 1-800-267-4240

PROCUREZ-VOUS LA CARTE BRAULT & MARTINEAU



Quantité limitée sur certains articles. Achat minimum requis de 500\$ meubles/électroménagers et 300\$ électroniques. Ne payez que les taxes de vente. Sujet à l'approbation du crédit. Valable pour les produits en inventaire seulement. *Aucun dépôt, paiement, ni intérêt si payé en entier le 12 janvier 1998.

Opinions

La Tribune

Raymond Tardif,

Président et Éditeur

Jacques Pronovost,

Rédacteur en chef

EDITORIAL

La loi c'est la «lwâ»



Pierre-Yvon
BÉGIN

Ministre de la Culture et des Communications, responsable de l'application de la Charte de la langue française, Louise Beaudoin profitait de son passage à Sherbrooke, mardi, pour réaffirmer la priorité de la Charte de la langue française. Tout en se considérant comme une modérée, la ministre répète que son gouvernement opte pour la ligne dure, choisissant d'appliquer la Charte dans toute sa rigidité. «La lwâ c'est la lwâ» aurait dit un célèbre personnage autrefois.

En entrevue à La Tribune, la ministre rappellera d'abord que le Québec est une province unilingue française depuis 74. La Charte de la langue qui suivra, aura pour but de protéger et de promouvoir l'usage de la langue française, «puisque'il ne faut pas oublier que c'est nous qui sommes une minorité en Amérique du Nord».

Louise Beaudoin sait très bien que les Québécois appuieront en grande majorité les efforts déployés pour soutenir l'usage du français. Elle mentionne avec raison l'exemple des traductions de mode d'emploi, devant accompagner la vente de produits. Au travail, la charte reconnaîtra le droit des Québécois d'exercer leur métier ou profession en français.

La question de l'affichage est plus délicate. Le clan des orthodoxes aurait certes préféré s'en tenir au caractère unilingue français. Plutôt que de rouvrir la boîte de Pandore, dirait la ministre, le gouvernement a choisi d'appliquer la loi à la lettre: le français devra être prédominant dans l'affichage en général.

C'est pour cette raison que la pancarte installée à l'entrée du CLSC SOC, mentionnant le mot «information» en cinq langues différentes, ne peut être acceptée. Fort dommage. Il faut savoir que les communautés culturelles ont collaboré à la confection de cette pancarte, y voyant un signe supplémentaire de bienvenue, d'acceptation.

Louise Beaudoin reste inflexible. L'affichage qui ne respecte pas la loi doit disparaître. Même si à titre personnel, elle voit dans cette pancarte un geste sympathique, elle ne peut comme ministre permettre le moindre relâchement. Pas question d'amender la Charte, répétera-t-elle à plusieurs reprises, préférant vivre avec quelques inconvénients.

L'affichage au CLSC SOC doit faire partie de ces petits inconvénients aux yeux de la ministre. Elle justifie sa position en associant le moindre écart à un amendement de la Charte. La Charte a pour mission première de protéger la langue française. Dans le cas de l'affichage au CLSC SOC, si la pancarte enlève contrevient aux dispositions de la Charte, jamais elle n'attaque son esprit. La langue française n'est pas menacée par un signe d'ouverture, d'hospitalité.

Point besoin d'amender la Charte de la langue. Dans l'art de gouverner, l'emploi de tolérance rapporte autant, sinon plus de dividendes que l'extrême rigueur. C'est le cas dans le domaine des transports. Bien que la limite de vitesse sur les autoroutes soit fixée à 100 kilomètres à l'heure, aucun policier ne sévira à moins de 120 km/heure, même si en théorie, il pourrait remettre une contravention à tous ceux qui excèdent la limite d'un seul kilomètre.

En raison de leur isolement séculaire, les Québécois ont développé l'art de l'hospitalité. Nous aimons recevoir du monde, parler, échanger avec des visages inconnus. Jamais une charte, si bonne soit-elle pour la protection d'une langue, ne pourra restreindre cet élan. Utilisons la Charte pour les cas de menace réels et le bon jugement pour les initiatives heureuses. Le signe d'une société épanouie, souveraine, c'est de pouvoir tenir compte des différences, des traits distinctifs, des subtilités.

POINT DE VUE

Pas tous les commerçants

La publicité au projet de démantèlement des marquises du centre-ville doit combler de satisfaction le président de la SIDAC, Jacques Foisy. Aidé du journaliste de La Tribune, il lui a fait écrire, et je cite, La Tribune du 17 janvier: «Ce sont nous les commerçants qui avons payé pour les marquises et tous les commerçants sont d'accord pour les démolir».

Le journaliste aurait pu demander combien de commerçants étaient présents lors de la dernière assemblée de la SIDAC et si ce petit nombre de présences représente bien l'unanimité du président.

Il aurait pu lui dire que ce ne sont pas les commerçants, mais bien les propriétaires du secteur désigné, même ceux de la Frontenac, Meadow et Albert, qui n'ont jamais eu de marquise, mais qui ont dû payer 1000 \$ par année pendant 20 ans et qui devront probablement payer pour le nouveau caprice de quelques commerçants de Wellington nord pour enlever des

marquises qu'ils n'ont jamais possédés.

(...)Le déclin du commerce au centre-ville n'est pas lié à l'installation des marquises mais plutôt à l'arrivée de la SIDAC avec sa taxe de bienvenue, qui oblige les commerces établis et tous les nouveaux commerces à y appartenir. Tu es membre de la SIDAC où tu vas t'installer ailleurs. Ce système de protection fait que le centre-ville est le secteur avec le plus grand nombre de locaux commerciaux à louer. Croyez-vous réellement que ce haut taux de locaux à louer soit relié aux marquises.

Le conseil a voté sur le projet. J'espère que les propriétaires qui auront un autre fardeau financier à payer pendant un nombre indéterminé d'années, auront aussi le droit de voter. Un vote, pas juste une consultation scellée d'avance.

Robert Sigouin
Propriétaire commerçant



TRIBUNE LIBRE

Sans queue ni tête

J'ai lu le texte d'opinion de Normand Perrault, dans La Tribune du jeudi 30 janvier 1997. Vous avez tout à fait raison sur les libéraux du Québec. Ils courent après leur queue. Il ne manquait qu'à dire ceci: le Parti libéral du Québec n'a ni queue ni tête. Avec l'idée de relancer l'idée de société distincte alors que le reste du Canada leur a dit non en 1990.

La vieille machine du fédéral «La big red machine» est complètement rouillée. Les fédéralistes et libéraux

n'ont plus rien à offrir aux Québécois que de vieux projets poussiéreux. Ou bien des projets de menaces et de provocation envers les souverainistes. Cette idée de diviser le Québec aux quatre coins du monde. Là où il y a du rouge, il y a toujours de l'infection.

Et pour répondre aux arguments, M. Jean Charest qui dit que le Bloc québécois n'a plus sa raison d'être, c'est totalement faux. La mission du Bloc québécois est de représenter le peuple québécois à Ottawa. Pour éviter qu'il y ait des petits jeux de passe-passe der-

rière notre dos à Ottawa. Je suis sûr que le Bloc québécois prochainement va se doter d'une solide base politique et va proposer de bons projets aux citoyens du Québec. Comme l'idée de défendre les intérêts du Québec à Ottawa. Il ne faut pas oublier que l'idée de 10 colloques régionaux pour le Bloc est dans l'air. Et risque de bien surprendre nos amis libéraux et conservateurs.

Samuel Lahaie
Sherbrooke

Qui profiterait d'un casino?

À entendre les promoteurs d'un casino dans Magog-Orford, on pourrait croire que ce projet fait l'unanimité et que tout le monde y trouverait son avantage d'une manière ou d'une autre. Avant qu'il ne soit trop tard, il importe de se demander à qui profiterait ce type très particulier d'entreprise. Il y a gros à parier qu'un tout petit nombre des gens favorables y gagneraient quelque chose, alors que la plupart y perdraient beaucoup, leur chemise pour certains...

Les gagnants

Parmi les gagnants, il y aurait le député libéral Robert Benoit qui se péterait les bretelles pour faire croire aux électeurs du comté qu'ils lui doivent ce supposé cadeau... Et avec lui les maires et conseillers municipaux qui se vantaient de ne pas avoir arrêté ce supposé progrès... Sans doute aussi les hôteliers qui hébergeraient quelques joueurs incapables de reprendre la route pour avoir trop noyé leur désespoir. Peut-être aussi des restaurateurs qui pourraient servir quelques repas si aucun

service de restauration n'est autorisé sur les lieux du casino. Peut-être enfin des marchands qui vendraient quelques articles à certains parieurs moins compulsifs.

Les perdants

Les perdants sont faciles à identifier. Sûrement des gagne-petits d'ici qui, écoeurés de lutter pour survivre, iraient déposer leurs derniers espoirs sur les tables de jeu. Sans doute des assistés sociaux d'ici qui, après s'être tapé le nouveau parcours vers... l'emploi, verraient les jobs du casino être refilés à des employés d'expérience, venus s'installer dans notre si belle région. Aussi les propriétaires de la zone «rezonée» qui verraient sans doute leurs taxes augmenter au rythme de la circulation automobile et du bruit qu'elle entraîne. Et les consommateurs d'ici qui verraient des marchands augmenter leurs prix pour «attraper» quelques joueurs de black-jack ou de roulette plus fortunés. Et les organismes à but non lucratif qui comptent sur leur bingo pour survivre. Etc... etc...

Les conseillers municipaux se font élire en promettant de travailler ardemment et honnêtement pour toute la collectivité. Au lieu d'accorder un appui aveugle à un casino dans Magog-Orford, ils devraient:

- se rappeler pourquoi, en 1991, les citoyens du Canton d'Orford se sont opposés à la venue d'un casino dans leur municipalité;
- trouver et examiner les bilans de groupes de citoyens qui ont accueilli cette supposée manne dans leur communauté et qui n'arrivent plus à s'en débarrasser pour retrouver la qualité de vie d'avant le grand mirage;
- mettre ces études à la disposition des citoyens qui souhaiteraient dépasser le «C'est bon parce que c'est bon!»;
- tenir des assemblées d'échanges et d'information sur tous les aspects de ce projet;
- tenir un référendum sur la question pour assurer un minimum de démocratie à leur prise de décision.

Roland Berger
Magog

Si on parlait d'enrichissement zéro

La Coalition estrienne vient ajouter son mot à tous les commentaires qui se multiplient sur l'assurance médicaments. Regroupant 10 associations qui représentent environ 14 000 personnes en Estrie, notre Coalition reconnaît le bien-fondé de cette assurance médicaments pour des raisons d'équité.

Comme beaucoup d'autres organismes, dès juillet dernier, elle dénonçait le fait que les objectifs sociaux qui supportaient le projet, se transformaient en course aux millions, obligeant les personnes assistées sociales et celles âgées de 65 ans et plus à payer dès le 1er août 96. Le régime ne commençait officiellement que le 1er janvier 97, et abaissait le seuil de pauvreté pour une personne seule vivant au Québec à 10 400 \$, tandis qu'il est de 15 479 \$ pour la même personne au Canada.

(...) Le 8 décembre 96, la Coalition sur l'assurance médicaments qui regroupe une vingtaine d'associations et plus de 500 000 personnes donnait une conférence de presse où elle faisait part d'une enquête interne auprès de 110 de leurs membres dont 87 étaient prestataires de la sécurité du revenu et 12 des personnes âgées avec ou sans supplément de revenu garanti. Sur les 110, depuis le 1er août, 36 avaient abandonné leur traitement, 10 avaient été hospitalisés et 45 se plaignaient de difficultés à faire face au loyer et à l'épicerie. La Coalition ré-

traitait alors ses demandes au gouvernement et nous les faisons nôtres: les médicaments doivent être gratuits pour les personnes vivant au seuil de la pauvreté, tel que défini par Statistiques Canada, et les autres doivent contribuer d'une façon plus progressive et selon leurs revenus.

Il ne fait aucun sens d'exiger la même contribution d'une personne dont le revenu est de 15 000 \$ que d'une autre dont le revenu est de 90 000 \$. Tous les problèmes que nous présentons les médias sur l'assurance médicaments depuis le 1er janvier justifient ces demandes. Lors du Sommet socio-économique de fin octobre, le gouver-

nement a promis l'appauvrissement zéro pour les 20 % de la population la plus pauvre. Quand des personnes abandonnent leurs médicaments pour des raisons d'argent, c'est contraire à cet engagement.

Si le gouvernement doit augmenter ces revenus, qu'il vise davantage à l'enrichissement zéro pour le 20 % de la population la plus riche en augmentant sa contribution à l'assiette fiscale. Là nous pourrions parler d'équité. Attendons le prochain budget pour voir.

André Goulet, président
Coalition estrienne
d'association de personnes retraitées
des fonctions publiques

L'argent pousse dans mes poches

Je suis une femme qui a 61 ans. Je me fais soigner par un psychiatre depuis 22 ans. J'ai une maladie, des dépressions chroniques. Je profite d'une rente d'invalidité.

Avec le ministre Rochon, il faut que je paie 25 \$ de franchise à tous les trois mois, à part les médicaments. J'ai vu sur une feuille à la pharmacie qu'il parle de maladie mentale, qu'il payait déjà 16,97 \$ au lieu de 25 \$. J'ai demandé et on m'a dit que cela concerne la maladie bipolaire et schizophrénie. Je sais que ces maladies sont graves, mais ce n'est pas juste que les

autres maladies mentales paient la note.

Si ça ne change pas cette loi-là, moi je vais arrêter mes médicaments. L'argent pousse pas dans mes poches. Il faut se priver de bien des choses. Je ne sais pas si Rochon, sans argent, ferait la même chose. Ce n'est pas son cas. Si toutes les personnes qui ont une maladie mentale se mettaient ensemble pour faire arrêter ce maudit système-là.

Une qui est révoltée
Madeleine Lafaille

ADMINISTRATION	RESSOURCES HUMAINES	RÉDACTION	PUBLICITÉ	PRÉ-IMPRESSION & PRODUCTION	COMPTABILITÉ	TIRAGE
Raymond Tardif Président et éditeur	Jean-Guy Farah Vice-président Finances et administration	Michel Poulin Directeur	Jacques Pronovost Rédacteur en chef	Stéphane Lavallée Directeur de l'information	François Fouquet Directeur	Alain LeClerc Pierre Dubois Adjoints au directeur
						René Béliveau Directeur
						André Roberge Michel Doyon Adjoints au directeur
						André Corriveau Contrôleur
						Julienne Poulin Gérante du crédit
						André Custeau Directeur
						Serge Nadeau Adjoint au directeur

Moins chère

et fière de l'être.

Oui, il y a maintenant une nouvelle bière au Québec. Et c'est la Milwaukee's Best de Miller, une bière de première qualité qui défie toute concurrence au niveau du prix. En effet, vous pouvez maintenant déguster une vraie bière pour bien moins cher que les grandes marques populaires.

La Milwaukee's Best de Miller, maintenant en vente partout au Québec.

Milwaukee's Best de *Miller*



Général

Le BQ veut forcer Martin à faire payer les riches

Ottawa (PC)

Le Bloc québécois a enfoncé un nouveau cheval de bataille : la révision de la fiscalité des particuliers.

À moins de deux semaines du budget fédéral, le critique officiel du Bloc en matière de finances, Yvan Loubier, se lance en campagne dans le but d'influencer le gouvernement fédéral pour qu'il fasse le ménage dans la fiscalité, question de rendre le système plus équitable.

Préparée par des experts, une étude a donc été rendue publique, hier, par le député. Elle propose notamment la transformation des REER de déduction fiscale à crédit d'impôt.

Le but : faire payer un peu plus d'impôt aux riches et un peu moins à la classe pauvre et moyenne. Les hauts salariés pourraient ainsi payer jusqu'à environ 1500 \$ de plus par année et ceux

de la classe moyenne jusqu'à 800 \$ en moins. L'argent récupéré par le gouvernement : 2,5 milliards \$.

«Le temps que les Québécois demeureront dans le régime fédéral, nous avons voulu apporter notre contribution pour améliorer les choses», a expliqué M. Loubier.

Il s'agit du second rapport du genre. L'automne dernier, le Bloc y était allé de ses suggestions pour revoir la fiscalité des entreprises.

Le ministre Martin a indiqué qu'il n'avait pas eu le temps de lire le rapport bloquiste et que, de toute façon, son gouvernement avait déjà fait des efforts pour réduire les échappatoires fiscales.

Voici les principales suggestions du Bloc:

— Abolition de la déduction partielle pour les gains en capital. Cette mesure à elle seule pourrait rapporter au moins 1,2 milliard \$;

— Transformation de la déduction

accordée aux contributions dans un REER en crédit d'impôt. Actuellement, les contribuables riches économiseraient proportionnellement plus d'impôts avec la déduction que les autres contribuables. Le crédit d'impôt serait plus équitable à cet égard;

— La même logique pourrait s'appliquer aussi à l'actuelle déduction pour les frais de garde d'enfant;

— Création d'un REER emploi. Un contribuable frappé par le chômage pourrait retirer une partie de son REER pour démarrer une entreprise;

— Instauration d'un crédit d'impôt applicable sur les intérêts que verse un étudiant en remboursant son prêt étudiant;

— Abolir l'exemption d'impôt accordée au gouverneur général. Il s'agit de suivre l'exemple de la reine Elisabeth qui paie maintenant des impôts.

Un bambin meurt dans une garderie de Laval

Montréal (PC)

Un petit garçon de deux ans a perdu la vie dans la cour de récréation d'une garderie de Laval, en banlieue nord de Montréal, hier matin.

C'est à la fin de la sortie des enfants, vers 11h, qu'on a retrouvé le corps de l'enfant inanimé, sans trace de sang ni blessure, au pied d'un ensemble de jeux qui comprend notamment une glissoire.

Au moment de l'incident, une vingtaine de bambins de quatre ans et moins jouaient sous la surveillance de trois monitrices, mais personne n'a semblé se rendre compte de quoi que ce soit. Le garçon est-il tombé, a-t-il été victime d'un arrêt cardiaque, s'est-il étranglé avec son foulard? L'autopsie devrait répondre à la question, aujourd'hui.

On a tenté vainement de ranimer

l'enfant, le décès étant officiellement constaté au Centre de la santé de Laval où se sont rendus les parents, à l'invitation de la police.

Ouverte depuis une douzaine d'années, la garderie La Giboulée, dans le quartier Sainte-Dorothée, est une entreprise sans but lucratif qui jouit d'une bonne réputation, en raison notamment de l'implication des parents et du personnel.

Hier, la gérante de l'établissement a refusé de répondre aux journalistes, expliquant qu'elle était en état de choc comme le reste du personnel. Trois employés ont d'ailleurs été traités pour choc nerveux.

La police de Laval a aussi donné congé à deux agents appelés sur les lieux parce qu'ils étaient bouleversés.

A leur sortie de la garderie, en fin de journée, les parents qui ramenaient leurs enfants à la maison avaient les larmes aux yeux.

Simpson plaidera qu'il n'a plus les moyens de payer

Santa Monica, Californie (AP, Reuter)

Le jury qui a reconnu O.J. Simpson civilement responsable de la mort de son ex-femme Nicole et de l'ami de celle-ci, Ron Goldman, et l'a obligé à payer 8,5 millions \$ US, s'apprête à déterminer si des dommages dissuasifs viendront s'ajouter à cette somme.

Simpson ne purgera aucune peine de prison, mais pourrait perdre la majeure partie de ce qui lui reste de la richesse amassée pendant les années où il a été une vedette du football américain avant de se recycler dans la publicité et l'animation d'émissions sportives.

Mais lui reste-t-il de l'argent?

Jeudi, le jury se retrouvera pour entendre des comptables établir l'ampleur des avoirs de l'ex-vedette de football, et les avocats des plaignants réclamer que Simpson paye de sa fortune la douleur qu'il a causée.

Devant un jury qui, à l'unanimité, a rejeté tout ce qu'il a dit, l'avocat de Simp-

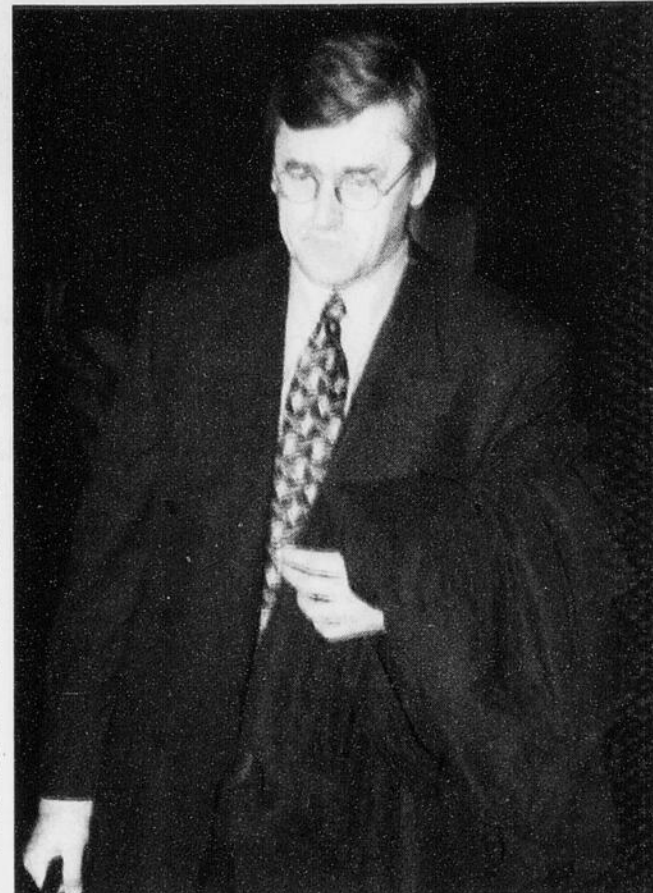
son plaidera probablement que son client n'a plus rien à donner.

«Il dira au jury qu'ils ont déjà fait passer le message, que son client a compris le message, qu'il n'a plus un sou, et qu'il n'a pas de quoi payer les 8,5 millions \$ US de dommages et intérêts du verdict, encore moins des dommages dissuasifs», a prédit l'avocat spécialiste du droit civil Larry Feldman.

Mais des experts en droit estiment que les plaignants pourraient le pourchasser sa vie durant, le forcer à vendre ses derniers biens et à adopter un style de vie plus modeste.

Cependant, il y a toujours la possibilité d'un appel, d'abord devant un juge, ensuite devant une cour d'appel, où Simpson pourrait demander une réduction des dommages accordés.

Par ailleurs, un groupe de prévention de la violence conjugale a demandé mercredi à un tribunal de la famille de revoir la décision d'accorder à Simpson la garde de ses deux enfants. Ils sont revenus vivre avec lui avant Noël.



Le cas du juge Therrien

Trois juges de la Cour du Québec et le bâtonnier de Longueuil pourront aujourd'hui révéler si Me Richard Therrien a dévoilé ou non ses antécédents criminels quand il s'est présenté devant trois comités de sélection de la magistrature, au moment où il cherchait à obtenir un poste de juge.

Le comité de cinq membres mandaté par le Conseil de la magistrature pour faire la lumière sur le cas du juge Richard Therrien a en effet décidé, hier, de relever de leur serment de confidentialité les juges Michel Jasmin (de la Chambre de la jeunesse), les juges Jean-Pierre Bonin et Louise Provost (de la Cour du Québec) ainsi que Me Gilles R. Pelletier, bâtonnier de Longueuil.

AVIS AUX ANNONCEURS

LE JEUDI
27 FÉVRIER
1997

LaTribune

PUBLIERA UN CAHIER SPÉCIAL

INFORMATIQUE ET ÉLECTRONIQUE

Annonceurs, profitez de cette occasion pour faire connaître vos produits ou services. Un rendez-vous à ne pas manquer!

AVANT LE 19 FÉVRIER 1997

POUR PLUS D'INFORMATION:

564-5450

ZONE INTERURBAINE: 1 800 567-6955

Kawasaki

**KVF 4X4
AUTOMATIQUE
1997**

ANGEL MECANO LTÉE
3191, rue King Est
FLEURIMONT
(819) 565-0188

À l'achat du nouveau modèle obtenez gratuitement un «super winch» et 1 000\$ de rabais sur le prix régulier.

Financement *SUR PLACE

OFFRE SPÉCIALE DE LANCEMENT

Jusqu'au 30 avril 1997

Achetez une des motos ci-bas mentionnées et obtenez en cadeau entre 500\$ et 1 000\$ d'accessoires

VULCAN 1500 CLASSIC	1 000\$ d'accessoires
VULCAN 800 CLASSIC	750\$ d'accessoires
VULCAN 500 LTD	500\$ d'accessoires

* Sur approbation du crédit

Conduisez de façon responsable dans le respect de l'environnement

Un coupé sport Toyota fabriqué en Ontario

Toronto (PC)

Toyota tentera de charmer les baby-boomers avec un nouveau coupé à deux portes qui sera construit l'an prochain dans son usine de Cambridge, dans le sud de l'Ontario.

La voiture, qui n'a pas encore été baptisée, sera construite seulement à Cambridge, générant des centaines de nouveaux emplois, et sera offerte sur tout le marché nord-américain, a annoncé hier Toyota.

La compagnie a choisi son usine de Cambridge en raison de sa productivité élevée et de la qualité du travail des employés. Cambridge détient depuis deux ans le record des usines Toyota en Amérique du Nord pour ce qui a trait au plus petit nombre de défauts de fabrication, a souligné Andy Watanabe, président de Toyota Motor Manufacturing Canada.

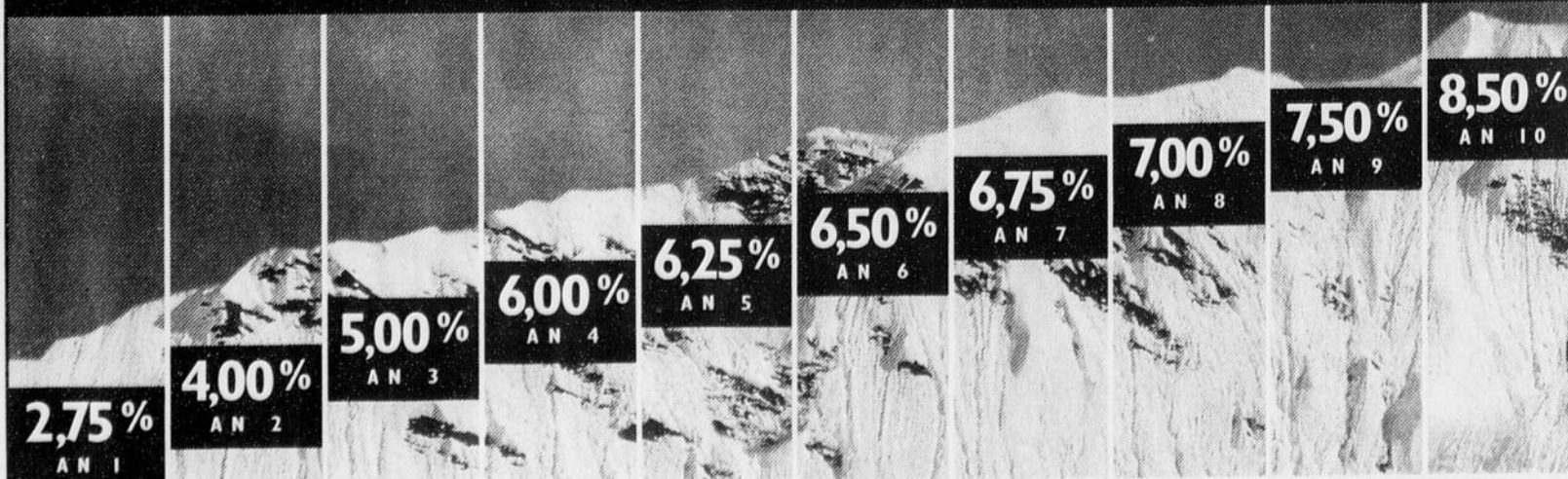
Le coupé sera le premier véhicule de Toyota à être entièrement dessiné, conçu et assemblé en Amérique du Nord. Le design est fait en Californie et la conception au Michigan.

Toyota investira 400 millions \$ dans l'usine de Cambridge, à une heure de route de Toronto.

Le véhicule s'inspire d'un concept de voiture convertible appelé Solara qui a été dévoilé hier au salon de l'auto de Chicago. Il utilisera la plate-forme et le bloc moteur V6 à traction avant de la Camry.

Toyota, qui a produit 97 000 Corollas à Cambridge l'an dernier, n'a pas précisé le prix du nouveau modèle.

Canadiennes, solides et garanties jusqu'à dix ans



Voici les Obligations REER du Canada. Leurs taux d'intérêt sont garantis jusqu'à dix ans, il n'y a aucuns frais, et elles sont encaissables une fois l'an. Vous pouvez vous les procurer à compter de maintenant, jusqu'au 1^{er} mars 1997. Pour plus de détails, visitez notre site web au www.cis-pec.gc.ca ou appelez au 1 800 575-5151.

OBLIGATIONS REER
DU CANADA

SECOURS-AMITIÉ ESTRIE

Service d'écoute téléphonique anonyme et confidentiel

564-2323
1 800 667-3841

Besoin d'être écouté?
Quelqu'un est là pour toi!

Une leur d'espoir

7 jours
24 heures